



Papa sans papier reconnaissance et droits

Par **bidel**, le **31/08/2013** à **10:48**

bonjour a tous,voila je suis enceinte d'un sans papier entre illègalement en France il y a quelques années. J'ai fais la reconnaissance anticipée lorsque celui ci est parti pour la capitale alors qu'on venait d'apprendre que j'étais enceinte. Il est revenu il y a quelques temps et veux assumer sa paternite.Je ne demande que ca je ne veux pas que ma fille vive sans rapport avec son papa et me reproche plus tard d'avoir evincer son pere.Mais voila j'ai des peurs et je voulais savoir si je le laisse la reconnaitre ce qu'il peut faire envers notre fille.Je fabule peut'etre mais avec tous ce qu'on vois a l'heure actuelle je me pose pleins de question quant a ces agissements.Merci d'avance cordialement

Par **amajuris**, le **31/08/2013** à **11:04**

bjr,

s'il est vraiment le père et qu'il veut reconnaître cet enfant, vous ne pouvez pas vous y opposer, il peut faire comme vous une reconnaissance de paternité anténatale.
et s'il est le père légitime, il aura les mêmes droits et obligations sur cet enfant que vous.
être le père d'un enfant français présente certains avantages pour un sans papier sous réserve qu'il participe à son entretien et à son éducation.
vos craintes de toute façon arrivent un peu tard.
cdt